

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	n audité	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
			Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
PIERRE TREMBLAY	1.1	Maire	18 288	8 350	23 554	11 744
DIANE TREMBLAY	1.2	Conseiller	6 912	3 156	5 186	2 593
MICHEL CREVIER	1.3	Conseiller	6 912	3 156		
MARIO DESMEULES	1.4	Conseiller	6 912	3 156		
ÉVELYNE TREMBLAY	1.5	Conseiller	6 912	3 156		
MATHIEU BOUCHARD	1.6	Conseiller	6 912	3 156		
SYLVIE BOLDUC	1.7	Conseiller	6 912	3 156		
SYLVIE BOLDUC	1.8	Maire suppléant	947	403		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).